Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_139-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 novembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-139

En exercice : 27
Présents (P) : 24
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 02 novembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 23 octobre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (E), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (E), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Christophe CHEVALIER

PARC D'ACTIVITES « LE CHATELET »
AMENAGEMENT D'UNE RESERVE FONCIERE EN 8 LOTS A USAGE D'ACTIVITE
VALIDATION DES PROJETS
LANCEMENT DE LA PHASE TRAVAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_139-DE

Vu *les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales*
Vu *le Code de la Commande Publique*
Vu *la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi Climat et Résilience*
Vu *la commission numérique « Economie – Emploi – Agriculture » du 09 octobre 2026*

Madame la Vice-Présidente en charge de l'Economie, l'emploi et l'agriculture informe l'assemblée que Brocéliande communauté a décidé d'aménager une réserve foncière communautaire d'une surface d'environ 3,5 hectares.

L'aménagement de cette réserve foncière répond non seulement à un enjeu de densification foncière des zones d'activités existantes, conformément aux objectifs de la Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience dite loi « Climat et Résilience » mais aussi d'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire. Par ailleurs, la requalification permettra l'achèvement définitif de l'aménagement du parc d'activités.

Pour ce faire, Brocéliande Communauté a missionné le bureau d'études OUEST AMENAGEMENT (Le RHEU), pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de cette réserve foncière.

L'Avant-Projet a été présenté à la commission Economie – Emploi – Agriculture le 18/06/2024.

Néanmoins, la découverte d'une zone humide située sur la future voirie du projet a nécessité la reprise du projet (présenté lors de la commission Economie – Emploi – Agriculture du 03/06/2025) afin d'éviter l'emprise concernée ainsi que le dépôt d'une étude d'impact 4 saisons en décembre 2025.

Les éléments de la phase Projet ont été adressés pour avis aux membres de la commission « Economie-Emploi-Agriculture » le 09 octobre 2026.

Les grandes lignes du projet consistent en :

- la réalisation d'un aménagement de la réserve foncière :
  - Création de 8 lots, d'une surface comprise entre 1221 m² et 55257m² environ dans le prolongement de la zone d'activités du Châtelet 2
  - D'un espace commun comprenant une voirie principale de 6,50 m de large avec un trottoir
  - D'une continuité piétonne reliant le projet à la zone d'activités actuelle
  - D'aménagements paysagers avec tables de pique-nique.

Le projet de l'aménagement de la réserve foncière en 8 lots, fait état d'un montant prévisionnel de travaux, hors travaux concessionnaires, à 596 483.52 € HT, détaillé comme suit :

Tableau de synthèse

TRANCHE 1 - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES		
LOT N°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIES - SIGNALISATIONS	388 023,42 €	H.T.
LOT N°2 : RESEAUX D'ASSAINISSEMENTS DES EAUX PLUVIALES	93 165,00 €	H.T.
LOT N°3 : EAU POTABLE ET GENIE CIVIL DES TELECOMMUNICATIONS	45 632,60 €	H.T.
LOT N°4 : ESPACES VERTS ET MOBILIERS URBAINS	69 662,50 €	H.T.
TOTAL	**596 483,52 €**	**H.T.**
	119 296,70 €	**(TVA 20,0%)**
	715 780,23 €	**T.T.C**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_139-DE

Madame la Vice-Présidente en charge de l'Economie, l'emploi et l'agriculture présente le planning prévisionnel des travaux établi comme suit :
- Etudes / passation des marchés : Janvier/février 2027
- Démarrage des travaux : fin 1er trimestre 2027
- Réception des travaux 1ère phase : 3ème trimestre 2027

Concernant la passation du marché de travaux, et au vu de l'estimation prévisionnelle des travaux, il est proposé de consulter les entreprises selon une procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'ADOPTER l'opération d'aménagement de la réserve foncière située en extension du parc d'activités du Châtelet 2 à Saint-Thurial
- de VALIDER l'estimation prévisionnelle définitive des travaux établie par le bureau d'études Ouest Aménagement
- d'AUTORISER la consultation des entreprises selon une procédure adaptée et le lancement des travaux
- d'AUTORISER le Président à opérer le choix des entreprises et à signer les marchés de travaux correspondants
- d'AUTORISER le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.
- d'INDIQUER que les dépenses seront inscrites au budget primitif annexe « zones d'activité » 2027

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 novembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT